

# CAS 45 K ad us. vet.

## Prémélange médicamenteux pour porcs et veaux

### Composition

Chlortétracycline hydrochloridum 75 g, Tylosinum (ut T. tartras) 12 g, Sulfadimidinum 120 g, Aromatica: Saccharinum Natricum, Natrii Cyclamas, Vanillinum et alia  
Excipients ad pulverem pro 1 kg

### Propriétés / Effets

CAS 45 K a un effet bactériostatique et un large spectre d'activité in vitro. La chlortétracycline agit contre les bactéries gram positives et gram négatives, rickettsias et mycoplasmes. La tylosine agit en particulier contre les mycoplasmes, alors que la sulfadimidine agit contre les bactéries gram positives et gram négatives.

Des études in vitro ne mettent en évidence aucune interaction négative, mais plutôt un effet additif de la tylosine et de la chlortétracycline resp. de la tylosine et de la sulfadimidine contre les pasteurelles et bordetelles. En se basant sur cette observation, la posologie des différents principes actifs a en partie été maintenue à un niveau plus faible que lors de leur utilisation en monothérapie. Sur le plan clinique l'utilisation de cette association est indiquée en particulier lors d'infections mixtes et secondaires et ce en raison de son large spectre d'activité.

La résistance actuelle contre les divers principes actifs est très différente, mais, en partie, largement répandue.

On connaît des résistances croisées au sein des macrolides (par ex. entre tylosine, érythromycine et spiramycine), mais également entre les lincosamides et les streptogramines du groupe B. Pour *Campylobacter* spp., on a enregistré des taux de résistance élevés en Europe, et ce indépendamment de la région. La tylosine n'agit pas contre les entérobactériacées. En particulier dans des exploitations ayant une forte pression sélective, on peut en particulier observer l'apparition de souches de plus en plus nombreuses présentant une résistance, également dans le cas des pasteurelles, bordetelles et *Mannheimia haemolytica*. Les taux de résistance peuvent dépasser les 50%. Lorsque des entérobactéries (*E.coli*, salmonelles) sont impliquées, on observe fréquemment des résistances contre les différents principes actifs et les taux de résistance peuvent alors être supérieurs à 80%.

La résistance actuelle contre cette association de principes actifs n'est pas connue.

### Pharmacocinétique

Après administration orale, les principes actifs sont soumis à une résorption gastro-intestinale. La biodisponibilité de la chlortétracycline varie en fonction de la composition des aliments et elle est de 10 à 30% pour le porc et inférieure à 50% pour le veau. La chlortétracycline présente une bonne liposolubilité et une pénétration tissulaire relativement bonne permettant d'atteindre des concentrations tissulaires suffisamment élevées dans les organes cibles. La biodisponibilité de la sulfadimidine est très élevée: elle est de l'ordre de 80% tant chez le porc que chez le veau. En revanche, chez le porc, la tylosine n'est soumise à une résorption gastro-intestinale que dans une faible proportion de 20% au maximum.

La distribution des principes actifs se fait dans la plupart des tissus, les concentrations de tylosine et de chlortétracycline étant supérieures aux concentrations sériques essentiellement dans le foie, les reins et les poumons.

Alors que la sulfadimidine est essentiellement éliminée par les reins, l'excrétion de la tylosine fortement métabolisée se fait surtout par le foie et les fèces. La demi-vie d'élimination de la sulfadimidine est d'env. 4 à 6 heures chez le veau et d'env. 9 à 16 heures chez le porc. Celle de la tylosine est d'environ 1 à 4 heures. La majeure partie de la chlortétracycline est principalement excrétée sous forme inchangée par les reins. La substance éliminée par la vésicule biliaire est réabsorbée par l'intestin. C'est ce qui explique la demi-vie relativement longue d'environ 9 heures chez le veau et d'env. 4 à 5 heures chez le porc.

### Indications

Traitement et métaphylaxie des infections mixtes d'origine bactérienne, lorsque les bactéries impliquées sont sensibles à l'association chlortétracycline, tylosine et sulfadimidine. En particulier:

**Porcs:** Maladies des voies respiratoires causées par des mycoplasmes (en particulier *pneumoniae* enzootique), *Bordetella bronchiseptica*, *Pasteurella multocida* (*Rhinitis atrophicans*) et *Actinobacillus pleuropneumoniae* (AP1).

Maladies intestinales causées par *Lawsonia intracellularis* (adénomatozose intestinale porcine) et *E. coli*, inflammations séreuses et articulaires causées par *Hæmophilus parasuis*.

**Veaux:** Maladies des voies respiratoires causées par des mycoplasmes et des pasteurelles.

### Posologie / Mode d'emploi

**Porcs:** 30 g CAS 45 K par 100 kg de poids corporel par jour pendant 7 à 10 jours, correspondant à 22,5 mg de chlortétracycline hydrochloride, 3,6 mg de tylosine et 36 mg de sulfadimidine par kg de poids corporel et par jour. La dose journalière doit être répartie sur au moins 2 phases d'alimentation.

**Veaux:** 30-45 g CAS 45 K par 100 kg de poids corporel par jour pendant 7 à 10 jours, correspondant à 22.5-34 mg de chlortétracycline hydrochloride, 3.6-5.4 mg de tylosine et 36-54 mg de sulfadimidine par kg de poids corporel et par jour. La dose journalière doit être répartie sur au moins 2 phases d'alimentation.

Ne pas administrer de dose inférieure à la dose la plus basse. La dose élevée est généralement indiquée dans les cas où la propagation de maladies infectieuses d'origine bactérienne («crowding disease») doit être évitée lors de la mise à l'étable d'animaux dans des unités de plus grande taille réservées à l'engraissement des veaux.

Une cuillère-mesure rase de 30 ml (contenue dans la boîte de 400 g et de 1 kg) correspond à env. 20 g.

### Mode d'emploi concernant la préparation d'un aliment médicamenteux:

CAS 45 K peut être mélangé à des aliments farineux comme les aliments pour les porcelets et goretts, les aliments d'engraissement de porcs ou poudre de lait. CAS 45 K dispose d'un bon pouvoir anti-agglomérant et peut être incorporé à l'alimentation dans les mélanges d'aliments.

Grâce à un taux d'incorporation élevé, il n'est pas nécessaire de préparer un prémélange. Il faut tenir compte des spécifications des dispositifs utilisés.

En raison du manque de stabilité de la tylosine, l'aliment médicamenteux ne doit pas être *pelletisé*.

Le produit peut également être incorporé dans l'affouragement liquide. Il convient de contrôler la température de l'affouragement liquide avant l'incorporation. Elle doit être entre 25°C et 40°C. Le pH de l'affouragement liquide doit être compris entre 4 et 7. L'affouragement liquide doit être utilisé immédiatement après incorporation de CAS 45 K.

Le lait médicamenteux doit être fraîchement préparé plusieurs fois par jour et être administré immédiatement après dissolution du CAS 45 K, en le remuant bien.

En raison de la solubilité insuffisante dans l'eau du CAS 45 K, le produit *ne doit pas être administré par l'eau d'abreuvement*.

Attention: des cations bivalents ou trivalents peuvent entraîner une limitation de la résorption et de l'efficacité de la chlortétracycline!

## Dosage recommandé pour la préparation d'un aliment médicamenteux

La quantité de CAS 45 K à incorporer est en fonction du poids corporel et de la consommation d'aliment. A cet effet, la formule suivante peut être utilisée:

A x B

----- = kg de prémélange médicamenteux par t d'aliments  
C x 100 (ou g de prémélange médicamenteux par litre d'aliment liquide)

A= dose de prémélange médicamenteux nécessaire en g, par 100 kg de poids corporel, par jour

B= poids corporel moyen (kg) des animaux à traiter

C= quantité journalière moyenne d'aliment médicamenteux en kg ou d'aliment liquide médicamenteux en litre par animal

**Attention:** La quantité d'aliments consommée peut varier considérablement en fonction de l'âge et de l'état de santé des animaux, du type d'aliment et des conditions climatiques.

### Exemples :

#### Porcs

Conformément à la formule susmentionnée, CAS 45 K doit être incorporé comme suit dans des aliments complets:

- Porcelet de 10 kg de poids corporel pour une consommation alimentaire quotidienne de 250 g (3 g CAS 45 K / 250 g d'aliments): 12 kg CAS 45 K par tonne
- Porc de 20 kg de poids corporel pour une consommation alimentaire quotidienne de 1 kg (6 g CAS 45 K / 1 kg d'aliments): 6 kg CAS 45 K par tonne
- Porc de 50 kg de poids corporel pour une consommation alimentaire quotidienne de 2 kg (15 g CAS 45 K / 2 kg d'aliments): 7,5 kg CAS 45 K par tonne

#### Veaux

Conformément à la formule susmentionnée, CAS 45 K doit être incorporé comme suit dans des aliments complets:

Affouragement restrictif à l'automate ou au seau:  
Veaux de 50 kg de poids corporel consommant 6 l de lait ou de lait de remplacement par jour: 2.5-3.8 g de CAS 45 K par litre de lait de remplacement ou de lait

Affouragement ad libitum:  
La quantité doit être adaptée en fonction de la consommation et du poids corporel des animaux:  
Veaux de 70 kg de poids corporel consommant 10 l de lait ou de lait de remplacement par jour: 2.1-3.2 g de CAS 45 K par litre de lait de remplacement ou de lait.

Incorporation dans une poudre de lait:

Veaux de 65 kg de poids corporel consommant 10 l d'aliment liquide par jour à une concentration de 110 g de poudre de lait par litre :  
env. 18-27 kg CAS 45 K par tonne de poudre de lait

Veaux de 80 kg de poids corporel consommant 12 l d'aliment liquide par jour à une concentration de 130 g de poudre de lait par litre :  
env. 15-23 kg de CAS 45 K par tonne de poudre de lait.

### Limitations d'emploi

#### Contre-indications

Ne pas utiliser chez des animaux présentant des troubles graves de la fonction hépatique ou rénale avec oligurie et anurie, en cas de cataracte, ainsi qu'en cas d'hypersensibilité connue à l'un des principes actifs.

#### Précautions d'emploi

Au cas où il serait possible de recourir avec un succès comparable à une alternative avec un produit en monothérapie, il faut renoncer à utiliser des produits contenant plusieurs principes actifs.

CAS 45 K ne doit être utilisé qu'après confirmation bactériologique du diagnostic et contrôle de la sensibilité. En l'absence de nette amélioration, il convient d'effectuer un nouveau test de sensibilité après 3 jours ou de changer de traitement.

Les animaux présentant une nette altération de l'état de santé général et ceux présentant des troubles de l'appétit nécessitent un traitement par voie parentérale. Après la fin du traitement, il faut minutieusement nettoyer le dispositif d'affouragement de manière appropriée afin d'éliminer tout résidu d'antibiotique.

### Effets indésirables

La tolérance du produit est généralement très bonne. Dans de rares cas, on peut observer l'apparition de réactions allergiques à l'un des principes actifs, des troubles gastro-intestinaux accompagnés de vomissements et de diarrhées, ainsi que des réactions de photosensibilité. En cas de troubles de l'équilibre hydrique, il y a un risque accru de troubles de la fonction rénale. En phase de croissance, on peut observer l'apparition d'une coloration brune des dents. À hautes doses, les sulfamides peuvent entraîner une lésion du système hématopoïétique.

#### Délai d'attente

Porcs, veaux: Tissus comestibles: 20 jours

### Interactions

La présence de quantités importantes de cations polyvalents, comme le Ca<sup>2+</sup>, Mg<sup>2+</sup> et Fe<sup>2/3+</sup>, peut réduire la résorption intestinale de la chlortétracycline du fait de la formation de chélates inactifs. La résorption peut être améliorée par l'administration d'agents chélateurs concurrents, tels que l'acide citrique. L'administration concomitante d'antibiotiques bactéricides doit être évitée, ceux-ci étant susceptibles de développer un effet antagoniste. L'interaction n'est toutefois importante que lorsque les principes actifs concernés visent à traiter le même système organique et à combattre le même agent pathogène, car ils peuvent alors exercer une réciproque sur leur effet.

### Autres remarques

#### Conditions de conservation:

Tenir le médicament hors de la portée des enfants. Conserver à l'abri de la lumière, au sec et à une température inférieure à 25 °C. Après ouverture, refermer soigneusement la boîte et la protéger de l'humidité.

#### Durée de conservation après préparation d'un aliment médicamenteux:

- Farine fourragère: max. 8 semaines (à température ambiante, au sec et à l'abri de la lumière)
- Poudre de lait: max. 8 semaines (à température ambiante, au sec et à l'abri de la lumière)
- Affouragement liquide: administrer immédiatement après incorporation
- lait médicamenteux / lait de remplacement déjà délayé: administrer immédiatement après incorporation

#### Précautions à prendre par l'utilisateur:

Éviter tout contact direct avec la peau et les muqueuses lors de la manipulation de CAS 45 K.

Porter un équipement de sécurité composé de vêtements de protection, de gants, un masque de protection et des lunettes de protection. Ne pas fumer, manger ou boire pendant la manipulation du produit.

#### Conditionnements

Boîte de 400 g, boîte de 1 kg (avec cuillère-mesure), sac de 5 kg, sac de 25 kg (sans cuillère-mesure)

Swissmedic Nr. 34895 (A)  
ATC vet Code QJ01RA02

#### Titulaire de l'autorisation

ufamed AG, 6210 Sursee

Date de mise à jour de l'information: avril 2008